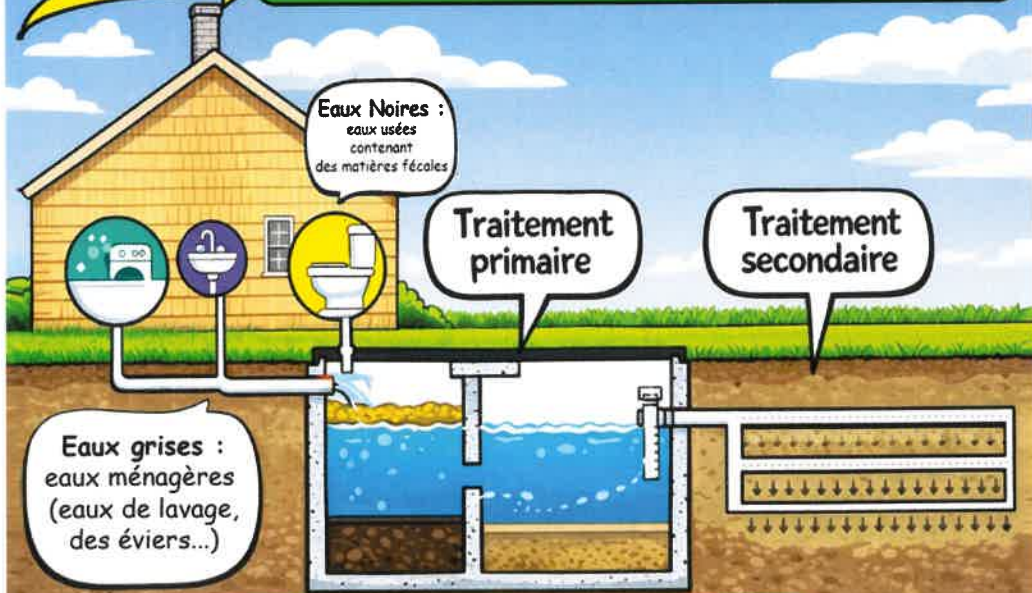


ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) QUELS DANGERS ?



Une installation complète comprend :

- Un traitement primaire accompagné ou non d'un prétraitement,
- Un traitement secondaire,
- Une dispersion / évacuation des eaux traitées



Le Syndicat Mixte des Trois Cantons est à votre disposition pour répondre à vos questions, vous conseiller et vous assister dans vos démarches.

- Par téléphone au 05 59 83 25 63
- Par mail : contact@smeatc.fr

